

Circulaire d'information

INFCIRC/945

17 septembre 2020

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 20 août 2020 reçue de la mission permanente de l'Arménie

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Agence une note verbale datée du 20 août 2020.
2. À la demande de la mission permanente, le texte de cette note verbale est reproduit ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

M/050

La mission permanente de la République d'Arménie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, se référant à la communication n° 0332/16/20 adressée à l'AIEA par la mission permanente de la République d'Azerbaïdjan le 6 août 2020, a l'honneur d'informer l'Agence de ce qui suit.

Il est regrettable que l'Azerbaïdjan n'ait toujours pas renoncé de manière expresse et acceptable à sa menace de tir de missile sur la centrale nucléaire arménienne. Au lieu de cela, le pays tente de minimiser la gravité de cet incident par des explications et des précisions inacceptables, parfois même inconcevables.

Dans ses communications à l'AIEA, la mission permanente de la République d'Azerbaïdjan justifie même cette menace en invoquant le conflit en cours. L'idée suivante se retrouve dans plusieurs de ses communications :

« Les observations du Ministère de la défense azerbaïdjanais doivent être considérées dans le contexte de l'attaque armée menée [...] »

Ces propos laissent entendre que dans le contexte des hostilités l'Azerbaïdjan pourrait considérer la centrale nucléaire arménienne comme une cible militaire légitime, montrant ainsi les véritables intentions du pays.

De plus, l'Azerbaïdjan tente de faire passer ses actes déplorables pour une réaction à des menaces imaginaires de l'Arménie. Il convient de souligner qu'aucun responsable de la République d'Arménie n'a jamais prononcé la moindre menace à l'égard de biens civils azerbaïdjanais.

En ce qui concerne la sûreté de la centrale nucléaire arménienne, la mission permanente rejette toutes les allégations, mensonges fabriqués de toutes pièces ne méritant ni précision ni explication. La coopération de l'Arménie avec l'AIEA a été vérifiée et confirmée par des dizaines de missions d'experts internationales.

Il est regrettable que l'Azerbaïdjan continue de mettre en doute la crédibilité de l'AIEA et tente délibérément de dévaloriser son expérience et son professionnalisme pour ce qui est de garantir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Il est également regrettable que le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, pierre angulaire du régime du TNP et du travail crucial de l'AIEA, soit manipulé par un État partie à ce traité et membre de l'Agence pour servir ses intérêts politiques équivoques.

Dans sa récente communication, la mission permanente de la République d'Azerbaïdjan évoque le séisme de Spitak qui, en 1988, et a eu un effet dévastateur sur l'Arménie et les Arméniens. Elle omet délibérément de préciser que ce séisme, malgré sa forte magnitude et sa nature destructrice, n'a eu aucune incidence sur les structures, systèmes et composants de la centrale nucléaire arménienne, comme

l'ont vérifié les missions d'examen internationales pertinentes. Ce fait même atteste de la sûreté de la centrale et de sa capacité de résister aux événements sismiques qui surviendraient dans la région.

L'Arménie craint sérieusement que ces tentatives incessantes de formuler des accusations infondées concernant la sûreté de la centrale nucléaire arménienne ne découlent d'une intention de l'Azerbaïdjan de rassembler suffisamment d'éléments pour faire passer une attaque éventuelle de cette centrale pour un accident lié à la sûreté de l'installation.

La mission permanente de la République d'Arménie continuera d'appeler l'attention de l'AIEA et de ses États Membres sur cette question et compte qu'ils prendront des mesures appropriées pour prévenir toute tentative de nuire au régime de sécurité nucléaire dans la région et de porter atteinte au droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Elle demande une fois de plus à l'AIEA et à la communauté internationale d'évaluer comme il se doit la menace de l'Azerbaïdjan d'attaquer la centrale nucléaire arménienne.

La mission permanente de la République d'Arménie saurait gré au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir transmettre le texte de la présente note verbale auprès des missions permanentes accréditées auprès de l'AIEA et de le publier en tant que circulaire d'information.

La mission permanente de la République d'Arménie auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, 20 août 2020